

Département de
SEINE-ET-MARNE
-o.-o.-
Canton de
PONTAULT-COMBAULT
-o.-o.-
Commune de
ROISSY-EN-BRIE

DOMAINE : DELEGATION DE SIGNATURE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE N°273/2025

*Objet : Délégation de pouvoirs d'Officier de l'Etat Civil pour célébration Mariage
A Monsieur Smaïl DJEBARA, Conseiller Municipal*

Le Maire de la Commune de Roissy-en-Brie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18,

CONSIDERANT que Monsieur François BOUCHART, Maire, est empêché le samedi 29 novembre 2025 à 16 heures,

CONSIDERANT que Mesdames et Messieurs les Adjoints sont dans l'impossibilité de procéder aux Cérémonies de Mariage devant avoir lieu le samedi 29 novembre 2025 à 14 heures 30,

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration et la continuité de l'activité communale et du service d'état civil, il y a lieu de déléguer à Monsieur Smaïl DJEBARA, Conseiller Municipal, à titre exceptionnel, les fonctions d'Officier de l'Etat Civil,

A R R È T E :

Article 1 : Les fonctions d'Officier de l'Etat Civil sont déléguées à Monsieur Smaïl DJEBARA, Conseiller Municipal..

Article 2 : Délégation est également donnée à Monsieur Smaïl DJEBARA, Conseiller Municipal, à effet de légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs à la célébration des mariages.

Article 3 : La présente délégation est consentie pour la célébration du mariage fixée en la Mairie de Roissy-en-Brie le samedi 29 novembre 2025 à 14 heures 30 de Monsieur MUSQUET Stéphane et Madame BENSAFIDINE Sonia

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de son affichage. Il sera notifié à l'intéressé.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis et publié en la forme accoutumée, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine et Marne et Monsieur le Procureur de la République.

Spécimen de signature :

Smaïl DJEBARA

Je soussignée, Smaïl DJEBARA, atteste avoir
reçu le présent acte. (Date et signature)

Le 21 novembre 2025

Fait à Roissy-en-Brie, le 17 novembre 2025.

François BOUCHART

Maire de Roissy-en-Brie

1^{er} vice-président de la communauté
d'agglomération « Paris-Vallée de la Marne »

